Déclaration d'artiste amateur

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Pseudonyme :

Demeurant à : (adresse complète)

CNI/PdC/Passeport N° Délivré par : le :
(joindre photocopie)

déclare avoir pris connaissance de l'information ci dessous et m'engage en cas de vente à régulariser ma situation auprès des services fiscaux et sociaux compétents pour mon activité artistique.

Fait à : le :

Signature :

Information Importante :

En France, toute activité qui génère des revenus est soumise aux obligations sociales et fiscales, nul ne peut l'ignorer. Vous ne pouvez cependant vous identifier au niveau sécurité sociale et vous déclarer au niveau fiscal qu'à partir de la vente d'une de vos œuvres.

Par conséquent, **en regard des obligations légales sociales et fiscales, vous devrez au premier euro perçu,** si vous n'êtes pas déjà identifié et déclaré administrativement comme artiste professionnel, **vous identifier auprès des Services Administratifs de Sécurité Sociale de La Maison des Artistes** et **vous déclarer en BNC Professionnel auprès de votre Centre des Impôts.**

Et ce, **même si vous exercez ou avez exercé (retraité) à titre principal une autre activité (salariée ou autre profession libérale indépendante).**

Les cotisations sociales au titre de votre activité artistique s'élèvent à **15%.**

Elles seront calculées **sur le bénéfice annuel retiré de cette activité** après réception de votre déclaration annuelle de La Maison des Artistes et **seront recouvrables à partir du 3ième trimestre de l'année suivant votre identification.**

Plus d'informations sur le site www.lamaisondesartistes.fr ou 01 42 25 06 53.